

Ouagadougou, le 22 NOV 2021

N21-01228/MFPTPS/SG/AGRE/DOC

LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE,
DU TRAVAIL ET DE LA PROTECTION SOCIALE

COMMUNIQUE

Sous réserve d'un contrôle approfondi, le candidat dont le nom suit, précédemment placé sur la liste d'attente au concours direct de recrutement de **neuf (09) élèves Conseillers d'Administration Scolaire et Universitaire, session 2021**, est déclaré admis en remplacement de candidat défaillant.

ADMIS

| RANG | NOM ET PRÉNOM (S) | RÉCÉPISSÉ | N° CNIB | DATE NAISS |
|------|--------------------|---------------------|-----------|------------|
| 1° | OUATTARA ABOUBACAR | 2610_6920_9273_3891 | B15417393 | 31/12/95 |

Arrêté la présente liste à un (01) admis.

DÉFAILLANT

| RANG | NOM ET PRÉNOM (S) | RÉCÉPISSÉ | N° CNIB | DATE NAISS |
|------|-------------------|---------------------|----------|------------|
| 6° | DA FELIX | 2610_7598_1042_6843 | B7537582 | 15/06/93 |

Arrêté la présente liste à un (01) nom.

Le candidat déclaré admis est invité à prendre attache avec l'École Nationale d'Administration et de Magistrature (ENAM), dans le plus bref délai.



Pour le Ministre et par délégation,
le Secrétaire général

Souleymane LENGANE
Chevalier de l'Ordre de l'Étalon